

SEANCE DU 30 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI - Jean-Fabien SAGE - Jean-Paul HUC - Jean-Pierre ROZIERES - Mmes Karine BERTRAND - Nathalie PHILIPPE - Delphine CALICIS - Catherine ESQUEVIN - Corinne CADARS - Jacqueline GASSIN -

Représentés :

Benoît MARCOUL a donné procuration à Ernest GIORGIUTTI

Olivier BOUTIN a donné procuration à Michel BONNET

Céline BEGIN a donné procuration à Jean-Fabien SAGE

Absent : Adeline GATIMEL

Secrétaire : Karine BERTRAND

Compte rendu de la réunion du 27.04.17 : approuvé à l'unanimité

RETRAIT DES COMMUNES DE MISSECLE ET MOULAYRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (N° 34.2017)

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 5211-19 du Code général des collectivités territoriales, autorisant une commune à se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, sauf s'il s'agit d'une communauté urbaine ou d'une métropole, dans les conditions prévues à l'article L.5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales, avec le consentement de l'organe délibérant ;

Vu les délibérations des communes de Missècle et Moulayrès en date du 24 janvier 2017, demandant leur retrait de la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère- Grésigne, Pays Salvagnacois afin d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays Lautrecois,

Considérant la situation géographique de ces deux communes et de leur localisation dans la zone d'attractivité de commerces et de services des communes de Damiatte et Saint-Paul-Cap-de-Joux, membres de la Communauté de communes du Pays Lautrécois,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère- Grésigne, Pays Salvagnacois en date du 18 avril 2017 approuvant le retrait des communes de Missècle et Moulayrès,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au retrait des communes de Missècle et Moulayrès de la Communauté d'agglomération en vue de leur adhésion à la Communauté de communes du Pays Lautrecois ;
- mandate le maire pour transmettre la présente délibération au président de la communauté d'agglomération

AVENANT DE CABANEL ET AVANCEMENT TRAVAUX (N° 35.2017)

Suite à la réunion du 27.04.2017, M. SAGE présente le nouveau devis de CABANEL pour la fourniture d'une fenêtre bois 1 vantail sans petit bois dont le montant s'élève à 485 € HT soit 582 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce devis et autorise M. le maire à signer l'avenant.

ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE AVEC LE SDET (N° 36-2017)

Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Le conseil Municipal

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de CAHUZAC SUR VERE a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité et de gaz naturel,
- De services d'efficacité énergétique.

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de CAHUZAC SUR VERE, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de CAHUZAC SUR VERE au groupement de commandes précité pour :
 - o L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel,
 - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Madame/Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de CAHUZAC SUR VERE, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de CAHUZAC SUR VERE

TOUR DE GARDE ELECTIONS LEGISLATIVES

M. le maire demande à chaque conseiller présent de se positionner dans le tableau du tour de garde pour les élections des 11 et 18 juin. Les places non occupées seront désignées d'office aux autres élus et assesseurs non élus

VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SAD (N° 37-2017)

Le Service d'Aide à Domicile basé à Cahuzac sur Vère dans des locaux loués par la mairie, fête cette année ses 50 ans d'existence.

A cette occasion le SAD organise un grand rassemblement dans la salle des fêtes de Cahuzac avec plusieurs centaines d'invités.

Dans les contacts qu'a eu Mme Bertrand avec le conseil d'administration, pour la mise en place de cette manifestation, une somme de 500 € est proposée et sera destinée à marquer l'importance qu'attache le Conseil Municipal à cet anniversaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote une subvention exceptionnelle de 500 €.

NUMERISATION ETAT CIVIL (N° 38-2017)

Après avoir présenté tout l'intérêt de numériser les documents d'état civil,

M. le maire donne lecture de la lettre de l'association des maires proposant un nouveau projet sur la numérisation des actes d'état civil. Les tarifs proposés de la prestation se décompose comme suit :

- numérisation : 0.456 € TTC par acte

- remise d'une clé USB : moins de 1 000 actes : 60 € TTC, de 1 000 à 3 000 actes 120 € TTC et + de 3 000 actes 240 € TTC

M. le maire présente ensuite le tableau du coût de 1933 à 2002 pour avoir un aperçu du coût

- soit un total de 1 699 actes 774.74 € TTC

- clé USB 120 € TTC

Soit un total approximatif de 894.74 € TTC

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à la numérisation des actes d'état civil pour 2018 et charge M. le maire de contacter l'association des maires.

PROJET LES ROSES DE LA VÈRE

Mme Esquevin retrace la réunion publique qui a eu lieu en mairie en présence de Mme Bismuth spécialiste en matière de roses. Le projet consiste à partir du repérage effectué par le groupe dans le village, d'inciter la population à planter chez eux d'anciennes variétés de roses afin de rendre le village et les hameaux encore plus accueillants.

PROJET AMENAGEMENT CARREFOUR ST VINCENT

M. Giorgiutti présente la copie rendue par la DDT concernant un projet d'aménagement du carrefour St Vincent et de la traverse du pont avec mise en sécurité non loin de ce carrefour.

Ce projet sera amendé et sa concrétisation ne verra le jour qu'après 2018.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

M. le Maire rappelle que tous les documents qui arrivent et toutes les délibérations sont à la disposition de chacun dans un registre situé dans le bureau des adjoints.

QUESTIONS DIVERSES

- bulletin municipal : La maquette présentée par Mme Esquevin est complète et le bulletin sera distribué début juillet
- travaux dans les cimetières : Dans les 5 cimetières les travaux prévus dans la 1ère procédure de levée des tombes sans titre de concession est maintenant terminée. M. le maire a signé la fin de cette première partie de procédure le mercredi 24 mai 2017. Tout s'est parfaitement déroulé sans incident compte tenu de la sensibilité sentimentale du sujet. A cette occasion la municipalité a fait créer un CARRE MILITAIRE afin d'y transporter les restes de soldats cahuzacois morts pour la France pendant les 2 dernières guerres 14-18 et 39-45. Ces soldats aujourd'hui reposaient dans des sépultures abandonnées et non entretenues car il n'y avait plus de famille connue. Dorénavant ce sera le SOUVENIR FRANCAIS (association nationale qui a pour mission d'entretenir bénévolement les tombes des soldats morts pour la France) qui se chargera de perpétuer la reconnaissance des français envers ces combattants morts pour nous. Une cérémonie officielle sera réalisée l'an prochain le dimanche le plus proche du 8 mai en présence des anciens Combattants de Cahuzac mais aussi du département et avec la participation des écoles, des pompiers et des gendarmes

- la mise en place des noms de rues, de routes et la mise en place des numéros des maisons est terminée sur papier. Nous attendons maintenant la validation de l'IGN pour lancer toute la procédure de fabrication des panneaux
- le camping « le soleil des bastides » reçoit la commission de sécurité le 1er juin. A cette occasion sera proposée une nouvelle offre d'achat pour les terrains attenants au camping et qui sont toujours propriété de la commune
- l'agglomération n'a toujours pas envoyé au notaire de Salvagnac, Me GUY, les documents nécessaires pour que nous puissions signer l'achat des 16 logements sociaux des « Hauts de Cahuzac » Un courrier sera envoyé à l'agglomération
- le conseil demande à M. le Maire de lancer la procédure d'expulsion de M. BASTIE occupant du logement N° 5
- le marquage au sol dans le village commencera le jeudi 1 juin
- une boucle organisée par la gendarmerie et destinée aux motards passera par Cahuzac
- Mme Vidal propriétaire à Arzac donnera à la mairie une bande de terrain destinée à améliorer la visibilité dans le virage non loin de l'église. Le bornage sera à la charge de la commune ce qui est admis par tous les conseillers présents.
- la réfection de la rue de l'église à Cahuzac prend du retard, par suite du transfert à l'agglomération de la réalisation de cette infrastructure. M. le Maire a une nouvelle fois relancé M. Audard vice pdt de l'agglomération en charge de la voirie.
- des fiches de postes précises vont être créées pour chacun des employés communaux
- les propriétaires du terrain sur lequel est tiré le feu d'artifice ont indiqué à M. le Maire qu'ils étaient vendeurs. Ils feront une proposition dans les mois à venir.
- extinction des lumières dans le village : Les conseillers attirent l'attention sur le fait que les 7 transformateurs ne sont pas synchronisés pour éteindre aux mêmes heures toutes les lumières du village. Un réglage devra être effectué sans tarder.
- les fleurs dans le village sont maintenant plantées, l'épareuse a commencé son action pour couper l'herbe tout le long des 75 km de routes de la commune. Comme nous n'employons plus de désherbants, le village est envahi d'herbes hautes et plus encore autour de la source et des lavoirs au cimetière. Une action sera menée la 2ème semaine de juin.
- nous avons profité des travaux entrepris dans le cimetière de Granéjols pour créer un drain tout le long des murs de l'église afin d'assainir l'intérieur. Les travaux de maçonnerie extérieurs, le rejointoiement des pierres sont terminés et sont d'un très bel effet.
- prochaine réunion : lundi 3 juillet 2017 à 20 h 30.

(Séance levée à 22 h 45)